

Ainsi, même ce comité, qui, au risque de me répéter, est formé en majorité de membres du gouvernement, s'interroge sur les chiffres donnés par le gouvernement.

En ce qui concerne la conclusion, le comité n'en a qu'une:

Depuis le début, VIA n'a jamais vraiment eu sa chance.

Les termes qu'il a utilisés sonnent peut-être bien, mais ils sont très tristes pour notre pays. Elle était «morte». Le rapport se poursuit ainsi:

Les faits connus n'ont pas convaincu le Comité que le nouveau plan du gouvernement assurera la survie de VIA.

Lorsque les Canadiens verront les recommandations très précises du Comité, ils seront immédiatement convaincus—comme nous le savions déjà par leurs pétitions—qu'ils avaient raison de s'opposer au plan du gouvernement.

C'est un défi qui est lancé au gouvernement. Nous verrons s'il saura se montrer sensible aux sentiments exprimés par la grande majorité des Canadiens, aux sentiments exprimés aussi par les représentants des Canadiens, les députés membres de ce comité de la Chambre, dont la majorité appartient au parti ministériel. La toute première recommandation du comité permanent est la suivante:

Que le gouvernement déclare un moratoire sur les réductions annoncées des services de VIA Rail, qui doivent être appliquées le 15 janvier 1990.

Le comité demande un rapport provisoire à la commission.

• (1540)

En conclusion, je crois que le comité permanent nous prouve par des arguments puissants, convaincants, que nous devons à tout le moins imposer un moratoire sur les projets du gouvernement. Le comité ne demande pas de changer en permanence ces projets. Il demande seulement une suspension temporaire, le temps que la commission royale termine son étude. Quand elle recommandera plus tard que nous améliorions le réseau voyageurs de VIA, il ne sera pas trop tard, alors que le projet du gouvernement pourrait rendre ces futures recommandations impossibles. Le comité permanent essaie de nous dire de laisser sa chance à VIA Rail. Si nous avons du pays une vision qui embrasse tous les Canadiens, nous devons

Les crédits

exercer la volonté politique. Si la volonté politique existe, nous finirons par trouver le moyen politique d'agir.

[Français]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'apprécie le fait que vous me reconnaissiez et aussi pour vous dire que les quelques remarques que j'ai à formuler ne dureront peut-être pas les 10 minutes qui me sont allouées.

J'aimerais tout simplement prendre quelques minutes de la Chambre pour mettre en perspective les conditions économiques de VIA Rail, conditions économiques en partant des budgets qui lui sont confiés, des montants d'argent qui lui sont confiés par le gouvernement du Canada et aussi mettre en comparaison le nombre de passagers, le nombre de Canadiens qui utilisent VIA Rail.

J'ai assisté, monsieur le Président, à la très grande majorité des audiences du Comité des transports. Il est vrai que beaucoup de personnes sont venues nous dire, beaucoup d'organisations, beaucoup de représentants municipaux sont venus nous dire qu'il ne fallait pas réduire les subventions à VIA Rail, mais aucun d'entre eux n'a réussi à nous dire par quels moyens nous pourrions continuer à financer les subventions que le gouvernement fédéral contribue aux coûts d'opération de VIA Rail.

On a souvent depuis quelque temps, monsieur le Président, laissé entendre que le gouvernement avait décidé d'accorder moins de ressources financières à VIA Rail alors que la clientèle de la société s'accroît et qu'elle commence à connaître des jours meilleurs. Monsieur le Président, la réalité est tout autre. Comme l'a déclaré à maintes reprises depuis quelques mois mon collègue, l'honorable député de Roberval (M. Bouchard), les contribuables canadiens ne peuvent plus se permettre d'accorder à VIA Rail des subventions toujours plus importantes alors que son rendement se détériore. Et je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que ce sont des subventions aux coûts d'opération de VIA Rail.

Est-il besoin de rappeler que l'an dernier ces subventions se sont élevées à 641 millions de dollars, un montant sans précédent, et je le répète encore une fois, ces montants ont été versés pour combler les déficits d'opération de VIA Rail. Ce montant d'argent, monsieur le Président, représente une moyenne de 100 \$ pour chaque voyageur qui monte à bord d'un train, 100 \$ que les citoyens canadiens, que les contribuables doivent verser chaque fois qu'un passager monte à bord d'un train. Il faut tenir compte également que depuis 1977, VIA Rail a